

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
30 mars 2018

---

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 714)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° CL692

présenté par

M. Clément, Mme Krimi, Mme Bagarry, Mme Granjus, M. Causse, M. Nadot et Mme Rilhac

-----

**ARTICLE 12**

Avant l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« 1° A Au premier alinéa du I, les références : « 3°, 5°, 7° ou 8° du » sont remplacées par les mots : « cas visés au » ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de cohérence.